

Direction du développement social

La Direction du développement social est rattachée au Centre communal d'action sociale (Ccas). Elle a la charge de l'instruction des demandes d'aides sociales légales et facultatives votées par le Conseil d'Administration du Ccas (pôle instruction). Elle intervient également dans l'accompagnement social de personnes en difficulté et le suivi des projets sociaux avec les partenaires (pôle accompagnement-développement).

La direction accueille également des permanences de partenaires (CIDFF, CRAMIF, Médiation Familiale).

Accès et contact :

01 48 90 20 60

Niveau 2 du Centre administratif

NOUVEAU : GUICHET UNIQUE

À partir du 4 septembre 2017, l'accueil du Centre administratif municipal évolue.

Un « guichet unique » sera installé dès l'accueil, au rez-de-chaussée. Les Orlysiens auront la possibilité d'y effectuer toutes leurs démarches simples et pourront y obtenir la plupart des renseignements qu'ils recherchent (état civil, logement, aides, enfance...).

De nouveaux horaires sont également mis en place :

> Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h45-12h30 / 14h-17h30

> Jeudi : 14h-17h30

> Samedi : 8h45-11h45